



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 083-218301083-20230411-2023_21-DE



Délibération du Conseil Municipal N°2023/21

Portant adoption du budget primitif 2023 – Budget principal

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 18
Représentés : 1
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation :
04.04.2023

Date affichage :
05.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Sabine FONTANILLE, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Magali ATLAN, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Marylène RICCI, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROUQUIER, Denis CAREL, Ludovic ODRAT, Chrystelle GAZZANO

Procurations :

Sabine FONTANILLE a donné procuration à Bryan JACQUIN

Absent :

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel,

Considérant l'adoption préalable du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat 2022,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le vote du budget primitif s'effectue par chapitre budgétaire, et demande au conseil municipal son approbation quant aux modalités de vote du budget, à savoir une adoption sans vote formel sur chacun des chapitres.

Section de fonctionnement			
RECETTES		DEPENSES	
Produits des services (Ch.70)	196 700,00 €	Charges à caractère général (Ch.011)	1 263 961,00 €
Impôts et taxes (Ch.73)	2 183 732,00 €	Charges de personnel (Ch.012)	1 472 720,00 €
Dotations et participations (Ch.74)	294 088,00 €	Autres charges de gestion courante (Ch.65)	324 460,00 €
Autres produits de gestion courante (Ch.75)	316 000,00 €	Atténuations de produit (Ch.014)	44 300,00 €
Atténuations de charges (Ch.013)	- €	Charges financières (Ch.66)	31 000,00 €
Produits exceptionnels (Ch.77)	- €	Charges exceptionnelles (Ch.67)	9 500,00 €
		Dotations aux dépréciations des actifs circulants (Ch.68)	32 000,00 €
		Virement à la section d'investissement (Ch.023)	81 162,20 €
Résultat antérieur reporté (Ch.002)	290 901,16 €	Opérations d'ordre entre sections (Ch.042)	22 317,96 €
TOTAL GENERAL - RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	3 281 421,16 €	TOTAL GENERAL - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	3 281 421,16 €

Section d'investissement

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le



ID : 083-218301083-20230411-2023_21-DE

RECETTES		DEPENSES	
Produit des cessions (Ch.024)	- €	Immobilisations incorporelles (Ch.20)	12 000,00 €
Opération patrimoniale d'ordre (Ch.041)	- €	Immobilisations corporelles (Ch.21)	91 420,00 €
		Immobilisations en cours (Ch.23)	303 428,27 €
		Opération N°328 Voirie	25 750,00 €
		Opération N°501 Patrimoine communal	50 450,00 €
		Opération N°502 Environ. et cadre de vie	177 600,00 €
		Opération N°508 Rénov. Energ. Ecole elem.	712 600,00 €
Dotations, fonds divers, réserves (Ch.10)	105 000,00 €	Opération N°509 Rénov. Energ. SRA	2 808,00 €
Subventions d'investissement (Ch.13)	92 856,30 €	Opération N°510 Mise aux normes SRA	7 590,00 €
Emprunts (Ch.16)	- €	Opération N°511 Création centre aéré	15 000,00 €
Avances (Ch.23)	- €	Dotations, fond divers (Ch. 10)	-
Virement de la section de fonctionnement (Ch.021)	81 162,20 €	Emprunt / remboursement du capital (Ch.16)	236 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections (Ch.040)	22 317,96 €	Opération patrimoniale d'ordre (Ch.041)	- €
Excédent de fonctionnement (1068)	290 691,02 €		
Solde d'exécution reporté (R001)	262 911,97 €	Solde d'exécution reporté (D001)	- €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	854 939,45 €	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 648 606,27 €
<i>Restes A Réaliser 2022</i>	<i>1 302 415,53 €</i>	<i>Restes A Réaliser 2022</i>	<i>522 708,71 €</i>
TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 157 354,98 €	TOTAL GENERAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 157 354,98 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (3 abstentions : L. BROUQUIER, J-M. CHIOTTI, D. CAREL) des suffrages exprimés, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 de la commune (ci-annexé) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : **3 281 421,16 €**
 - section d'investissement : **2 157 354,98 €**

LA ROQUEBRUSSANNE, le 12 avril 2023.

Le Maire,



Michel GROS

La secrétaire de séance,



Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :